

Salle du Conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
21 août 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Bryan Butler, conseiller
Monique LeBlanc, conseillère
Marty Kingston, conseiller
Paulette Thériault, conseillère
Shawn Crossman, maire adjoint

Charles Léger, conseiller
Daniel Bourgeois, conseiller
Dave Steeves, conseiller
Susan Edgett, conseillère
Paul Richard, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances
Jocelyn Cohoon, directrice, Loisirs, et directrice générale par intérim, Services communautaires
Chuck Savoie, directeur, soutien aux services de police, et directeur général par intérim, Services de protection
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Alcide Richard, directeur, Installations
Benoit Jollette, surintendant, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC
Conrad Landry, chef des pompiers
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement
René Lagacé, directeur, Ingénierie
Sarah Anderson, gestionnaire, planification de l'aménagement
Charles LeBlanc, chef adjoint, prévention des incendies

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 17 juillet 2023 soit approuvé sous réserve des ajouts suivants :

- exposé de deux minutes sur les milieux humides présenté par Debbie Baxter;
- exposé de deux minutes sur les inquiétudes du centre pour personnes âgées présenté par Noreen LeBlanc.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

3. DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Susan Edgett, conseillère municipale, déclare un conflit d'intérêts pour le point 7.2 [**Lotissement provisoire** – Lotissement Parkland Communities (unité 2)].

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion : Que les procès-verbaux des séances ordinaires publiques du Conseil du 5 juin 2023 et du 19 juin 2023 soient adoptés sans modifications.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

5. QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.1 Fermeture de rues : Défilé de la Rivière de la fierté – 2 septembre 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la demande d'exemption provisoire en vertu de l'Arrêté concernant la fermeture de rues selon les modalités exposées dans la section du contexte du formulaire de Rapport au Conseil afin que les festivités de la Rivière de la fierté se déroulent comme prévu.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

6.

EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 **Présentation** : Incidence des logements locatifs à court terme (p. ex., Airbnb) sur les voisins – Sophie Doiron, citoyenne

Sophie Doiron présente un exposé de vive voix pour donner suite à l'exposé qui a porté sur la réglementation de la location de logements à court terme et qui a été présenté par Elbowroom Properties le 19 juin 2023 à la séance ordinaire publique du Conseil municipal.

Elle habite à côté de cet immeuble, dans lequel on louait des logements pour de courtes durées et qui a été rasé par les flammes en juin 2023 à Moncton. Elle souhaite exprimer son point de vue à propos des incidences, sur les quartiers voisins, des propriétés dans lesquelles on loue des logements à court terme sur Airbnb.

Elle parle entre autres des incidences suivantes :

- augmentation de l'achalandage automobile et du nombre de voitures stationnées dans les rues;
- inquiétudes pour la sécurité des enfants à cause de l'augmentation de l'achalandage automobile;
- dégâts matériels causés par des incidents comme les incendies;
- intensification du sentiment d'anonymat pour les propriétaires fonciers par rapport aux propriétaires occupants : la location de courte durée n'encourage pas les relations de bon voisinage, ni le respect des propriétés voisines;
- augmentation du bruit et des inconvénients causés par les locataires;
- déresponsabilisation puisqu'il n'y a pas d'organismes de réglementation qui surveillent ces propriétés.

Pour conclure son exposé, elle implore la Ville de Moncton d'envisager de réglementer la location de courte durée en tenant compte des facteurs suivants :

- préserver le sentiment d'appartenance à la communauté en limitant le nombre de logements loués pour de courtes durées sur Airbnb dans le quartier;
- exiger que les propriétaires soient présents sur les lieux;
- aviser les propriétaires voisins et réglementer les voies d'accès partagées comme les entrées de cour et les places de stationnement;
- adopter un processus officiel permettant de déposer des plaintes pour signaler les incidents liés aux propriétés locatives.

Une copie de l'exposé sera envoyée au Bureau de la greffière municipale.

Charles Léger, conseiller municipal, fait savoir à Sophie Doiron que le Conseil municipal attend en septembre le compte rendu de l'Administration sur la location de courte durée.

6.1.2 **Présentation** : Services et programmes de la clinique Salvus – Melissa Baxter et Kathleen Buchanan

Melissa Baxter donne une vue d'ensemble de la structure organisationnelle de la clinique Salvus et des programmes qu'elle offre, dont les soins de santé primaires, les programmes de logement, l'accès aux services, les programmes d'entraide, la clinique de santé mobile et le programme d'administration fiduciaire.

Pour avoir accès aux services de la clinique Salvus, les patients doivent répondre à l'un des critères suivants;

- problèmes de consommation de substances;
- maladies mentales graves et chroniques;
- itinérance ou pauvreté;
- absence d'organismes fournisseurs de soins primaires.

L'équipe des soins de santé primaires est constituée de trois infirmières praticiennes, de deux infirmières autorisées, d'un intervenant-pivot pair, de deux travailleurs sociaux agréés, d'une infirmière auxiliaire immatriculée, de deux adjointes administratives et d'un dépisteur de la

pandémie. Cette équipe a géré 4 271 rendez-vous dans la période comprise entre juillet 2022 et juin 2023.

La clinique de santé mobile s'est consacrée à 670 interactions (d'octobre 2022 à juin 2023); 38 % des utilisateurs de ces services n'ont pas accès à un organisme fournisseur de soins de santé primaires.

L'équipe de l'aide au logement offre de l'aide à domicile aux personnes qui ne vivent plus dans l'itinérance et qui sont logées; elle fait des visites hebdomadaires pour créer des plans de traitement et offre à ces personnes les fournitures et les services dont elles ont besoin. À l'heure actuelle, ce programme permet de prendre en charge 60 personnes logées.

Enfin, la clinique Salvus offre l'accès aux services, par l'entremise d'un navigateur communautaire qui assure le jumelage des clients avec les services communautaires dont ils ont besoin, ainsi qu'avec le programme d'entraide, qui permet de gérer les chèques d'aide sociale en les déposant dans un compte en fiducie pour s'assurer qu'ils servent à régler les loyers ou les factures.

6.1.3 **Présentation : Milieux humides – Christine Lever, citoyenne**

Christine Lever présente un exposé de vive voix dans lequel elle invite le Conseil municipal à reconsidérer le plan qui a été adopté le 17 juillet 2023 pour le parc Caledonia. Elle croit qu'il se peut qu'on doive aménager des parties des milieux humides et fait savoir que la Ville prend ainsi une décision à court terme qui n'est pas judicieuse. Elle énumère les bienfaits des milieux humides, qui assurent par exemple l'habitat de milliers d'espèces, qui emmagasinent le carbone, qui filtrent l'eau et les toxines et qui permettent de maîtriser les inondations; elle lance une mise en garde contre les répercussions coûteuses lorsque ces milieux disparaissent.

Autres présentations

2 minutes

Présentation : Milieux humides – Debbie Baxter

Debbie Baxter présente un exposé de vive voix sur les bienfaits des milieux humides et sur les dangers d'urbaniser les forêts et ces milieux. Elle invite la Ville à réfléchir sérieusement à la protection des milieux humides sur lesquels nous pouvons toujours compter.

Présentation : Centre pour personnes âgées – Noreen LeBlanc

Noreen LeBlanc prend la parole au nom des membres du centre pour personnes âgées, afin d'exprimer leur très grande déception en raison des changements apportés au Centre communautaire Moncton Lions et de la fermeture du centre consacré aux personnes âgées à partir de janvier 2024. Les membres de ce centre espèrent que la Ville apportera une solution et trouvera un nouvel établissement pour aménager ce centre à Moncton.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 **Mise à jour – GRC – Surintendant Benoit Jollette, officier responsable du Service régional de Codiak de la GRC**

Benoit Jollette, surintendant, présente un compte rendu sur les activités de la GRC.

Services de police communautaires

On a recruté Trevor Goodwin, qui est le nouvel agent d'intervention policière communautaire. Bien connu dans la collectivité, M. Goodwin encadrera la déjudiciarisation, les entrevues sur le mode de vie, le triage pour l'accès aux services et le Tribunal de la santé mentale; il assurera la liaison avec les services de sensibilisation. Il collaborera aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un modèle de réalisation des services et travaillera en collaboration avec les partenaires qui assurent des services en particulier. L'équipe des Services de police communautaires s'enrichira aussi d'un chef d'équipe et de deux autres patrouilleurs.

Benoit Jollette prend un moment pour rappeler aux résidents qu'il faut rouler moins rapidement, cesser de texter au volant et s'immobiliser lorsque les autobus scolaires déposent des enfants.

Groupe de réduction de la criminalité

Le 20 juillet 2023, l'équipe a suivi un individu soupçonné de trafic de stupéfiants; elle a pu intercepter un véhicule et saisir une importante quantité de drogues, dont la méthamphétamine en cristaux, le haschich, la cocaïne, la cocaïne épurée et le fentanyl. On a arrêté cet individu et porté contre lui différentes accusations.

Le 29 juillet 2023, la GRC Codiak a appris qu'on avait volé un véhicule récréatif chez un concessionnaire de voitures de la rue Main Ouest. Deux jours plus tard, les membres de la GRC

ont pu identifier les voleurs grâce aux images captées par une caméra de surveillance, les repérer, exécuter un mandat de recherche à leur résidence et les arrêter.

Activités d'application des lois et des règlements sur le narcotrafic et la consommation dans la rue

Il y a eu 15 arrestations, 9 opérations de saisies de drogues, 3 saisies de marchandises de contrebande, 3 véhicules volés retrouvés et 2 personnes qu'on a sauvées d'une surdose.

Équipe de patrouilleurs

Le 25 juillet 2023, on a trouvé un individu en détresse sur le pont ferroviaire : il proférait des menaces à l'endroit des passants et affirmait détenir des otages. On a fermé la rue Main, et les membres de la GRC ont pu l'intercepter et le placer en garde à vue pour lui offrir les soins dont il avait besoin.

Équipe provinciale de la circulation

Le 21 juillet 2023, différents membres du Groupe tactique de la sécurité routière et du Groupe de l'application de la *Loi concernant la sécurité routière* ont délivré 181 contraventions pour différentes infractions. On a entre autres remorqué sept véhicules dangereux. Le 4 août 2023, l'équipe est revenue sur les lieux, a délivré 187 contraventions pour des infractions au Code de la route et a relevé et fait remorquer 13 véhicules dangereux.

Dans le cadre de l'initiative menée par le gouvernement provincial pour faire installer des caméras dans les autobus, Charles Léger, conseiller municipal, demande s'il existe un processus accéléré dans l'application des lois pour ceux qui dépassent les autobus scolaires immobilisés qui déposent des enfants et si on mènera une campagne d'information du public sur la gravité de ce problème. Benoit Jollette fera un suivi auprès de Charles Léger pour répondre à cette demande de renseignements.

7.

QUESTIONS D'URBANISME

7.1 **Lotissement provisoire** – Lotissement DLD Trailside

Bill Budd présente un exposé sur le nouveau lotissement proposé dans le quartier 1, du côté nord de la promenade Palisade. Le plan provisoire de lotissement a pour effet de prolonger deux (2) rues existantes, soit la rue Neville et l'avenue Earl, en plus de créer une (1) nouvelle voie publique, soit la rue Strong. On créera en outre 28 lots pour aménager des immeubles d'habitation, un lot pour la rétention des eaux pluviales et un terrain d'utilité publique. Le lotissement proposé doit être approuvé par le Conseil municipal puisqu'il aura pour effet de créer de nouvelles voies publiques et un terrain d'utilité publique, conformément à l'article 88 de la *Loi sur l'urbanisme*.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- donne son accord sur le prolongement de la rue Neville (voie publique);
- donne son accord sur l'emplacement de l'avenue Earl (voie publique);
- donne son accord sur l'emplacement de la rue Strong (voie publique);
- donne son accord sur l'emplacement du terrain d'utilité publique;
- exige une compensation financière en contrepartie du terrain d'utilité publique.

Sous réserve des conditions suivantes :

Les rues et les services doivent être conçus à la satisfaction du Bureau de l'ingénierie et doivent être aménagés conformément aux Procédures, normes et lignes directrices relatives aux lotissements.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par le maire adjoint Crossman

Shawn Crossman, maire adjoint, exprime des inquiétudes à propos des problèmes de qualité de l'air dans les environs de la rue Toombs et demande au personnel de la Ville de se pencher sur ce problème avec le gouvernement provincial avant le début des travaux d'aménagement.

Élaine Aucoin fera, auprès de ses personnes-ressources au gouvernement provincial, un suivi sur les problèmes de qualité de l'air dans ce secteur.

MOTION ADOPTÉE

7.2 **Lotissement provisoire** – Lotissement Parkland Communities (unité 2)

Susan Edgett, conseillère municipale, déclare un conflit d'intérêts sur le point 7.2 et sort de la salle.

Bill Budd présente un exposé sur un projet de lotissement proposé qui fait partie de l'ensemble du domaine foncier qui appartient à Shannex (SHX) Developments Limited.

Le terrain acheté, qui s'étend sur une superficie d'environ 34 hectares, est cerné au sud par le lotissement de Pinehurst existant, à l'ouest par le boulevard Wheeler, au nord par la rue Ryan et à

l'est par les propriétés existantes de la galerie marchande Northwest Centre et du New Brunswick Community College.

Le lotissement est constitué de deux (2) zones, soit la zone R3 (Zone d'habitations multifamiliales) et la zone SC (Zone commerciale suburbaine). L'objectif du lotissement proposé consiste à permettre d'aménager la deuxième phase en prolongeant la ruelle Cardigan, l'avenue Worthington et l'avenue Ayer. Dans le cadre de ce plan, on propose d'aménager deux rues : la ruelle Station et la rue Future proposée, 24 nouveaux lots à bâtir et un terrain d'utilité publique, que le Conseil municipal doit approuver.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- donne son accord sur le prolongement de la ruelle Cardigan (voie publique);
- donne son accord sur le prolongement de l'avenue Worthington (voie publique);
- donne son accord sur le prolongement de l'avenue Ayer (voie publique);
- donne son accord sur l'emplacement de la ruelle Station (voie publique);
- donne son accord sur l'emplacement de la rue Future ;
- donne son accord sur l'emplacement du terrain d'utilité publique.

Sous réserve des conditions suivantes :

Les rues et les services doivent être conçus à la satisfaction du Bureau de l'ingénierie et doivent être aménagés conformément aux Procédures, normes et lignes directrices relatives aux lotissements.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par le conseiller Kingston

Bryan Butler, conseiller municipal, demande quand sera aménagée la liaison entre l'avenue Worthington et le boulevard Millenium.

Bill Budd fait savoir qu'on s'occupe d'apporter des améliorations au réseau de transport avec le Bureau de l'ingénierie et qu'il tiendra les conseillers municipaux et le public au courant dans des comptes rendus.

MOTION ADOPTÉE

Monique LeBlanc, conseillère municipale, est absente au moment du vote.

Susan Edgett, conseillère municipale. regagne son siège.

8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommandations** – Séance à huis clos – le 14 août 2023

Charles Léger, conseiller municipal, demande que l'on précise que cette motion comprend un projet pilote d'un an.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- 1- respecte le bail actuellement conclu mois par mois avec Heritage Developments Ltd. pour l'établissement du 77, rue Foundry jusqu'au 31 décembre 2023 dans le cadre des programmes récréatifs destinés aux personnes âgées;
- 2- accepte le nouveau modèle de 2024 proposé pour les programmes destinés aux personnes âgées et approuve le financement de 125 730,00 \$ pour 2024, à la condition que le Centre communautaire Moncton Lions mette sur pied un nouveau conseil d'administration qui surveillera la mise en œuvre du nouveau modèle proposé.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par la conseillère Thériault

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, demande à Jocelyn Cohoon si on peut mener un sondage auprès de toutes les personnes âgées de Moncton afin de mieux connaître leurs besoins en programmes et en installations pour les 5 à 10 prochaines années. Jocelyn Cohoon confirme qu'on peut mener ce sondage en faisant appel à différents moyens, dont la plateforme Jasons Moncton.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, suggère aussi de réaliser la programmation dans les deux langues officielles et de se pencher sur des options pour les personnes âgées immigrantes qui s'installent à Moncton.

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton donne pour consigne à l'Administration de dépenser les fonds voulus (à concurrence de 225 000,00 \$) et enlève les infrastructures municipales dans le Centre pour les jeunes du quartier est, situé au 43, rue Fergus.

Proposée par le maire adjoint Crossman
Appuyée par la conseillère Thériault

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton déclare excédentaires les terrains donnant sur la rue Spruce, la rue Cedar et la rue Duffy et portant les NID 00747741 et 00754465 désignés pour des logements abordables à l'intention des ménages à revenus faibles conformément à l'article 4.1.2 de la Politique sur la disposition et l'acquisition d terrains municipaux.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Contre : Conseiller Richard

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise la dépense à engager d'ici au 31 août 2023, à concurrence de 475 000,00 \$ majorés de la TVH de 15 %, pour l'achat d'une nouvelle niveleuse articulée automotrice en faisant appel au Fonds actuel de la réserve générale pour financer le remplacement des véhicules de la flotte actuelle de la Ville et indiquée dans l'annexe portant sur le remplacement, en fin de cycle de la durée utile 2024, de l'unité n° 009 (niveleuse articulée automotrice Cat 140M 2008).

Proposée par le conseiller Kingston
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

10.**RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION****10.1 Proposition de prix QP23-053 – Services de sécurité – Zone touristique de la Côte magnétique**

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de la Proposition de prix QP23-053 (Services de sécurité – Zone touristique de la Côte magnétique) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions, le cahier des charges et les exigences de la demande de propositions, soit EL Expert Investigation & Security Services Inc., pour la saison opérationnelle 2023-2024, selon les taux de main-d'œuvre horaires déposés par le fournisseur, ce qui représente une valeur contractuelle annuelle estimative révisée de 80 872,00 \$, dont la TVH de 15 % (coût net de 73 338,08 \$), le contrat étant assorti d'options permettant de le reconduire pour au plus quatre (4) saisons opérationnelles supplémentaires, si l'on juge que cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Steeves

Charles Léger, conseiller municipal, se dit inquiet de la réduction du nombre d'heures consacrées à la sécurité et suggère d'installer des caméras comme mesure de sécurité supplémentaire.

Jill Marvin se penchera sur cette option.

MOTION ADOPTÉE**10.2 Contrat n° W23C 05FA – Améliorations municipales du centre-ville – Phase 1**

Motion : Que le contrat municipal n° W23C 05FA (Améliorations municipales du centre-ville – Phase 1) soit attribué à Fram Enterprises Inc. pour la somme de 3 280 651,00 \$, TVH comprise, et que le budget du projet soit fixé à 3 800 000,00 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie et les frais d'élimination environnementale, la réinstallation des câbles d'électricité et de communications, les servitudes et les éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

10.3 Contrat n° W23D 05JJ – Mur de soutènement – 2380, chemin Mountain

Motion : Que le contrat municipal n° W23D 05JJ (Mur de soutènement, 2380, chemin Mountain) soit attribué à Carson Development Ltd. pour la somme de 442 635,00 \$, TVH comprise (401 396,81 \$ hors TVH) et que le budget du projet soit fixé à 415 000,00 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie, les servitudes et les éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE**10.4 Contrat n° W23N 10KN – Travaux de réfection de sentier n° 3, Plan de transport actif**

Motion : Que le contrat municipal n° W23N 10KN (Travaux de réfection de sentier n° 3) soit attribué à Dexter Construction Company Limited pour la somme réduite de 525 009,50 \$, dont la TVH (476 096,88 \$ hors TVH) et que le budget du projet soit fixé à 542 500,00 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie et les éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Bourgeois

MOTION ADOPTÉE**10.5 Recommandation concernant l'acquisition d'une (1) niveleuse articulée automotrice 2024 de marque Caterpillar (sous réserve de l'approbation du point 9.1)**

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise l'achat d'une (1) nouvelle niveleuse articulée automotrice 2024 de marque Caterpillar et de modèle 140LVR, ainsi que d'une aile latérale et d'un chasse-neige de marque Craig auprès de Toromont Cat (provinces de l'Atlantique), division de Toromont Industries Ltd., conformément à l'offre à commandes du ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure de la Nouvelle-Écosse pour l'achat du matériel lourd (offre n° Doc137087764, série n° 3) pour la somme de 469 000,30 \$, TVH de 15 % en sus, à financer à même le Fonds de la réserve générale pour financer le remplacement des véhicules de la flotte actuelle de la Ville.

Proposée par le conseiller Bourgeois
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE**10.6 Accord d'approvisionnement pour sel de voirie en vrac (2023-2024)**

Motion : Que la Ville de Moncton conclue avec Nutrien Ltd. un contrat pour la fourniture de sel de voirie en vrac pour la saison 2023-2024, à partir du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024, au prix unitaire de 64,60 \$ la tonne métrique, TVH de 15 % en sus, conformément à l'accord d'offres à commandes n° P034001820 du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE**10.7 Accords d'approvisionnement pour carburants en vrac (diesel, essence et mazout de chauffage) [2023-2025]**

Motion : Que la Ville de Moncton conclue un contrat avec Michaud Petroleum Inc. pour la fourniture de carburant diesel en vrac et d'essence sans plomb ordinaire en vrac pour le district 3 (comté de Westmorland et comté de Kent) pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2025, le contrat étant assorti d'options permettant de le proroger pour trois (3) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, sous réserve d'un accord de gré à gré entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et Michaud Petroleum Inc.;

Que la Ville de Moncton conclue un contrat avec Irving Énergie pour l'offre de mazout de chauffage en vrac de la zone 16 (Moncton), pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2025, le contrat étant assorti d'options permettant de le proroger pour au plus trois (3) périodes supplémentaires d'une durée de douze (12) mois chacune, sous réserve d'un accord de gré à gré entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et Irving Énergie.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

10.8 **Motion :** Évaluation de la qualité de l'air dans le secteur nord – Bryan Butler et Dave Steeves, conseillers municipaux

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton donne pour consigne à l'Administration de faire appel à un cabinet-conseil externe en génie pour mener des analyses et des évaluations portant sur les odeurs nauséabondes et sur la qualité de l'air dans les zones préoccupantes indiquées dans le secteur nord de Moncton et que les fonds à consacrer à ce projet soient financés à même le Fonds de prévoyance de la réserve du Conseil municipal.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par le conseiller Steeves

MOTION ADOPTÉE

Motion : ATTENDU QUE la Ville de Moncton est une municipalité écobienveillante;

ATTENDU QUE les citoyens du secteur nord de Moncton ont toujours des problèmes en raison des odeurs nauséabondes dans ce secteur;

ATTENDU QU'ils souhaitent savoir si l'air qu'ils respirent est nocif pour leur santé;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que la Ville de Moncton fasse appel à un expert-conseil indépendant dans le domaine de la qualité de l'air pour mener des tests dans ce secteur et pour consulter les résidents qui sont touchés par ce problème.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par le conseiller Steeves

MOTION ADOPTÉE

**11.
LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

11.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant les installations de plomberie dans la ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1323.1 – *Deuxième et troisième lectures*

Motion : Que la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-1323.1.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-1323.1.

Motion : Que l'Arrêté relative aux arrêtés de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1323.1, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté Z-1323.1.

**12.
AVIS DE MOTIONS ET RÉSOLUTIONS**

**13.
NOMINATIONS À DES COMITÉS**

Motion : Que les nominations suivantes soient approuvées :

Comité consultatif d'urbanisme

- Michelle Melendy
- Dale McErlean

Comité consultatif d'urbanisme (renouvellement de mandat)

- Shahin Fa'al
- Myles Malley
- Roxanne Richard

Organisme de marketing de destination

- Jocelyn Cohoon

Proposée par le conseiller Kingston

Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

14.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE
DU SOUTIEN LÉGISLATIF

/ 19 h 16

/ko